



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 22 juin 2022

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 30

DELIBERATION  
n° 2022 - 05 - 21

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 13 juin, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Yann THOMAS, Dominique BRET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Sonia CHARLOS, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

**Pouvoirs :** Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Céline DELOMME à Dominique MALARY / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Sonia CHARLOS à Jean SOYER / Isabelle DURANTEAU à François BLANCHET / Xavier BERNARD à Nicole BOULINEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à Denise RENAUD / Béatrice JUSTIN à Jérôme MESNARD / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Vincent PIPAUD à Christine CRESTOIS / Evelyne CHAUVEL à Jean-Pierre STEPHANO / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Laurent DURANTEAU est désigné secrétaire de séance.

**Approbation d'un avenant n° 1 à l'accord-cadre à  
bons de commandes n° 2022-014 Travaux de  
réalisation, de réparation, et de renouvellement de  
réseaux d'assainissement par terrassement**

Un accord-cadre à bons de commande 2022-014 de travaux de réalisation, de réparation, et de renouvellement de réseaux d'assainissement par terrassement, passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2023, et comportant un seuil minimum de 1 000 000 € HT et un seuil maximum de 3 400 000 € HT a été conclu le 13 mai 2022 avec le groupement GTP, SOCOVA TP, SEDEP et POISSONNET TP.

Le titulaire a proposé son offre sous la forme d'un groupement solidaire. Toutefois, suite à la notification de l'accord-cadre, le titulaire a exprimé son souhait de modifier la forme de son groupement dans un objectif de simplification de la gestion des bons de commande et de la facturation, au travers d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

La répartition des bons de commande entre les membres du groupement est effectuée par secteur géographique conformément au cadre de mémoire technique fourni dans l'offre initiale, et est inchangée. Les autres stipulations du marché public et en particulier les montants minimum et maximum restent inchangés.

Il est proposé d'approuver la passation d'un avenant n° 1 sans incidence financière et ayant pour objet la modification du type de groupement du titulaire, de solidaire à conjoint avec mandataire solidaire.

**Le Conseil Communautaire,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants,**

**Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2194-1, R2194-7 et R2194-8,**

**Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,**

**Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-10-45 en date du 02 décembre 2021 autorisant le lancement d'une consultation relative aux travaux de réalisation, de réparation et de renouvellement de réseaux d'assainissement par terrassement et autorisant le Président à attribuer et signer les marchés correspondants,**

**Vu la décision d'attribution du Président du 26 avril 2022 attribuant l'accord-cadre de travaux de réalisation, de réparation, et de renouvellement de réseaux d'assainissement par terrassement,**  
**Vu l'avis consultatif de la Commission d'Appel d'Offre du 14 avril 2022 sur l'attribution de l'accord-cadre de travaux de réalisation, de réparation, et de renouvellement de réseaux d'assainissement par terrassement,**

**Vu le marché conclu,**

**Vu les crédits inscrits au BP 2022,**

**Vu le projet d'avenant n° 1 au marché 2020-027,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 9 juin 2022,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 1 au marché public n° 2022-014 Travaux de réalisation, de réparation, et de renouvellement de réseaux d'assainissement par terrassement, ayant pour objet de modifier la forme du groupement d'entreprises ;**

**Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 correspondant et à prendre tout acte d'exécution.**

**Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 29 JUIN 2022
- de l'affichage le : 29 JUIN 2022
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 29 JUIN 2022

Givrand, le 28 juin 2022

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*